

Présentation du colloque

Dérivée du latin *intermedius* signifiant « qui est au milieu » et plus large que « la représentation » ou, *a fortiori*, « le mandat », « l'intermédiation » intéresse fonctionnellement – depuis longtemps et de plus en plus – la plupart des disciplines ou matières juridiques même si, envisagée d'un point de vue strictement conceptuel et notionnel, l'institution serait encore très floue, voire élastique. Il en va ainsi d'autant plus que, de toute évidence, la doctrine est restée assez réservée sur les questions ou problèmes relatifs à sa conception d'ensemble. Le sujet semble ainsi mériter un regard plus accompli, plus exhaustif, eu égard à sa dimension, à son intérêt, à son importance, à sa difficulté et à son caractère curieusement inédit ou presque. Mais, posée en ces termes, la question risque de se distinguer par la multiplicité, la diversité, la complexité et, parfois, la disparité des normes applicables. Il semble, en effet, très difficile de trouver une cohérence constante ou un « souffle commun » dans les règles gouvernant l'intermédiation ou son environnement puisque, selon les systèmes juridiques, selon les disciplines ou selon les matières, selon les contrats ou les institutions, selon la qualité des parties, selon les intérêts en présence... ou encore selon les périodes, la conception de l'intermédiation est mouvante et son régime variable. Le mécanisme et son régime tendraient même, aujourd'hui, à devenir très évolutifs et, fatalement, très incertains avec l'apparition et la croissance exponentielle, grâce à la démocratisation de l'accès à l'informatique et à l'internet, de nouvelles formes (et plateformes) d'intermédiation qui bousculent les méthodes et les règles traditionnelles (il s'ensuit que la notion inédite de « néo-intermédiation » mériterait, sans doute, de faire son entrée dans le langage juridique pour désigner et nommer, au sens latin du verbe, « l'intermédiation 2.0 » offerte par des marques de services comme Airbnb). Ainsi, en définitive, il y a de toute évidence une situation de dispersion – confinante à la nébuleuse – qui est telle que le thème considéré pourrait avoir de quoi donner quelque vertige. Partis de ce constat, l'ambition des acteurs du colloque est d'essayer d'embrasser le sujet dans toute sa dimension et de mener ainsi, de façon curieusement inédite, une analyse d'ensemble du phénomène en en dépassant les multiples et diverses approches strictement sectorielles ou parcellaires. Autrement dit, l'objectif des intervenants est, en partant des ressources offertes par certains « statuts spéciaux » minutieusement choisis en raison, notamment, de leur particularisme ou de leur importance, de se lancer à la recherche d'un fonds ou droit commun de l'intermédiation volontaire ou contractuelle réalisée par des professionnels.

Direction scientifique du colloque

Moussa Thioye, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole

Inscriptions

Les droits d'inscription sont de 75 euros pour les auditeurs libres, les personnels d'un organisme public et les professionnels du secteur privé ; gratuit pour les étudiants.
Inscription des doctorants obligatoire sur ADUM.

Bulletin d'inscription à adresser à : iejuc@ut-capitole.fr

Règlement par chèque établi à l'ordre de : Agent comptable UT1 et à envoyer avec bulletin d'inscription à : IEJUC - 21 allée de Brienne – 31000 Toulouse.

Date limite d'inscription : mercredi 26 septembre 2018.

Lieu du colloque

Université Toulouse 1 Capitole
Manufacture des Tabacs
Amphithéâtre Colloques – Guy Isaac



COLLOQUE

L'intermédiation professionnelle

De la découverte d'une myriade de droits spéciaux (patents)
à la recherche d'un authentique droit commun (latent)

Jeudi 4 octobre 2018



Université Toulouse 1 Capitole
Manufacture des tabacs
Amphithéâtre Colloques – Guy Isaac

Programme du colloque

8h30 : Ouverture du colloque, par Philippe NELIDOFF, Doyen de la Faculté de droit, et Matthieu POUMAREDE, Directeur de l'IEJUC.

8h45 : Introduction des travaux, par Matthieu POUMAREDE, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole, Directeur de l'IEJUC.

Matinée : Présidence de Philippe LE TOURNEAU, Professeur émérite de l'Université Toulouse 1 Capitole.

9h00 : L'intermédiation en droit de la distribution, par Nicolas FERRIER, Professeur à l'Université de Montpellier I.

9h30 : L'intermédiation en droit social, par Gilles AUZERO, Professeur à l'Université Bordeaux IV.

10h00 : L'intermédiation en droit du sport, par Frédéric BUY, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille.

10h30 : Débat - Pause.

11h00 : L'intermédiation en droit des assurances, par David GANTSCHNIG, Maître de conférences à l'Université de Poitiers, et Didier KRAJESKI, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole.

11h30 : L'intermédiation en droit fiscal et douanier, par Francis QUEROL, Doyen de la Faculté d'Administration et Communication, Université Toulouse 1 Capitole.

12h00 : Débat - Pause.

Après-midi : Présidence de Céline MANGEMATIN, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole.

13h45 : L'intermédiation en droit des sociétés, par Edmond SCHLUMBERGER, Professeur à l'Université Paris XIII.

14h15 : L'intermédiation en droit bancaire et financier, par Sébastien NEUVILLE, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole.

14h45 : L'intermédiation en droit pénal, par Guillaume BEAUSSONIE, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole.

15h15 : L'intermédiation en droit immobilier, par Moussa THIOYE, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole.

15h45 : Débat - Pause.

16h15 : Rapport de synthèse, par Daniel TOMASIN, Professeur émérite de l'Université Toulouse 1 Capitole.

16h45 : Clôture des travaux.